

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2022

---

LUTTER CONTRE LES ABUS ET LES FRAUDES AU CPF - (N° 212)

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N° AS23

présenté par

M. Fuchs, rapporteur

à l'amendement n° AS|6 de M. Mesnier

-----

### **APRÈS L'ARTICLE 2**

I. – Compléter le huitième alinéa par les mots :

« prévues à l'article L. 6323-9 ».

II. – En conséquence, à la fin du neuvième alinéa, substituer aux mots :

« les conditions générales d'utilisation mentionnées à l'article L. 6323-9 »

les mots :

« ces conditions générales d'utilisation ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision rédactionnelle.